Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 23 (1915)
Heft: 7

Artikel: La folie de beauchasteau
Autor: Heubi, W.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-20038

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

des classes, mais par l'application judicieuse d'une loi primordiale, la justice qui est et restera toujours le fondement de la société et du progrès moral et matériel. Avec elle, et par elle, toute nation, tout pays peut devenir une vraie démocratie, dont la devise pourra être en toute vérité celle de notre chère patrie suisse : « Un pour tous, tous pour un ».

Ouchy, 10 mars 1914.

E DUPRAZ, ch.

LA FOLIE DE BEAUCHASTEAU

Parmi les professeurs que compta l'Académie de Lausanne à la fin du XVI^e^ siècle et au début du XVII^e^, Estienne de Beauchasteau n'est pas un des moins curieux. Les Archives cantonales vaudoises, et tout particulièrement les dossiers volumineux concernant les *Academie und Kirchengeschäfte* contiennent de précieux renseignements à son sujet.

Réfugié français, il se faisait appeler, selon l'habitude du temps, *Stephanus a Bello Castro*. En 1595, il était régent de la I^re^ classe du Collège, puis il occupa successivement les chaires de philosophie et de grec et fut même recteur de l'Académie de 1602 à 1603; en bons termes avec plusieurs de ses collègues, il dédia à l'un d'eux, Guillaume du Buc, *théologien* de LL. EE., des vers latins qu'on trouvera en tête des *Institutiones theologicæ* de ce champion de l'orthodoxie, dans l'édition qu'en publièrent à Genève les imprimeurs Jean de Tournes et Jacques de la Pierre, en 1630. On se méfiait pourtant un peu de Beauchasteau, car il avait été un des plus chauds partisans de Claude Aubery, ce médecin champenois qui, professeur à l'Escole lausannoise, avait exposé dans son *De Fide catholica* des idées peu conformes à la doctrine protestante de l'époque; il avait même fallu à

Beauchasteau un certain temps pour se purger complètement de cette détestable hérésie. En 1603, il quitte l'Académie et se fait nommer ministre de Lutry. Ce pasteur fut-il moralement à la hauteur de sa tâche? On en peut douter, si l'on en juge par la mésaventure qui lui arriva en 1605 : au cours d'une discussion avec Antoine Prejat, régent au Collège de Lausanne, son adversaire lui reprocha d'être adultère. Il se défendit, inutile de le dire, comme un beau diable, l'affaire fut portée devant une commission nommée par LL. EE., mais elle fut résolue par une simple réconciliation des parties [1]. Il n'y a pas de fumée sans feu, et si Beauchasteau ne réussit pas à faire punir son calomniateur, c'est sans doute qu'il s'agissait d'une médisance plutôt que d'une véritable calomnie.

Pendant plusieurs années, Beauchasteau ne fit plus guère parler de lui. Il fut transféré en 1613 de la paroisse de Lutry à celle de Vevey. Le 29 mai 1611, son fils s'inscrivait sur le registre matricule de l'Académie sous le nom de *Marcuardus a Bello Castro*. Huit ans après, le même Marcuard, dont les études étaient terminées et qui avait été nommé diacre et maître d'école à Château-d'Œx, se voyait obligé de faire une démarche singulièrement délicate et pénible auprès des pasteurs du colloque de Lausanne. Il se présenta devant eux le 10 juillet 1619 et leur expliqua qu'en raison de la maladie de son père il était contraint d'intervenir auprès de LL. EE. pour garantir sa pauvre mère contre les *phrenesies* de l'ancien ministre. Le gouvernement de Berne, à vrai dire, s'était déjà occupé de cette triste affaire : le malheureux Beauchasteau n'était plus sain d'esprit, on avait cru pendant quelque temps pouvoir le guérir, mais il n'était plus possible de se faire la moindre illusion sur son cas, qui était désespéré.

[1] *Welsche Spruch-Buch*, F, 211-212.

LL. EE. avaient généreusement pourvu à l'entretien de sa famille, mais il s'agissait maintenant de mettre Beauchasteau en un lieu sûr, car il s'en était fallu de peu qu'il ne tuât sa femme quelques jours auparavant, et l'on pouvait s'attendre à toute espèce de scandales.

Les ministres du colloque, émus des renseignements que leur fournissait Marcuard de Beauchasteau, écrivirent séance tenante à LL. EE. afin de les mettre au courant. Une semaine plus tard, ils recevaient pour réponse qu'ils devaient mettre Beauchasteau en sûreté. La politique de LL. EE., à cette époque, péchait souvent par excès de prudence et par manque de fermeté; le fait est qu'on ne prît pas contre l'ancien ministre toutes les mesures de précaution qui s'imposaient. Il put ainsi continuer en toute liberté à faire retentir le Pays de Vaud du bruit de ses scandales; n'alla-t-il pas jusqu'à rompre ouvertement avec le protestantisme et jusqu'à entrer chez les Jésuites? On juge de l'effet que produisît une telle conduite, d'autant plus que Beauchasteau n'était pas toujours inconscient; sa folie ne se manifestait que par crises. Quoi qu'il en soit, il se répandait en imprécations contre ses anciens collègues et contre cette religion dont il avait exercé le ministère et il ne se gênait pas à l'occasion de tonitruer contre LL. EE. elles-mêmes. On pense bien que la classe de Lausanne gémissait d'assister impuissante à de pareils désordres. Elle s'efforça de noircir autant que possible le malheureux Beauchasteau aux yeux de LL. EE.; il fallait pour cela montrer qu'il était parfaitement responsable de la plupart de ses actes. « La désertion de son ministère et famille (lit-on dans une lettre adressée à Berne), les opinions qu'il tient partie d'Aubri [1], partie des papistes et partie de

[1] Il est extrêmement remarquable qu'on parle encore d'Aubery en 1619; c'est une preuve manifeste de la profondeur de son influence, puisqu'il avait quitté Lausanne en 1593.

ses inventions, et le peu ou point de piété que chacun remarque en lui, l'avaient déjà rendu inutile à toute charge parmi nous et sans édification parmi le peuple, supportable seulement à cause de l'infirmité de son cerveau. » C'est ainsi qu'il avait commencé; mais il se croyait maintenant sûr de l'impunité et se permettait tout. Il se servait donc de son déséquilibre intermittent pour faire ce qui lui plaisait. Tel est, du moins, le Beauchasteau que l'on entrevoit dans les lettres de la Classe. Il faut noter cependant qu'à cette époque les fous étaient traités sans ménagements : on les jugeait possédés du malin esprit ou bien on les considérait comme responsables de leurs actes et pareils à de vulgaires malfaiteurs. Loin de recourir à la folie pour expliquer nombre de délits et de crimes, comme c'est le cas aujourd'hui, on ne s'occupait presque jamais de la folie en soi et on la rattachait à d'autres faits.

En tous cas, il fallait éviter par tous les moyens que l'exministre de Lutry pût remplir ses engagements envers les Jésuites : il s'était inscrit chez eux, mais il n'était pas encore vraiment entré dans leur ordre. Il s'agissait donc d'empêcher par n'importe quelle mesure que Beauchasteau se fît Jésuite, car les conséquences d'un tel acte eussent été des plus fâcheuses; les Révérends Pères se seraient servis, avec leur habileté coutumière, de cette apostasie et s'en seraient fait une arme redoutable dans leur ardente campagne de prosélytisme. C'est pourquoi, le 7 décembre 1621, Jules Fevot, actuaire de la classe de Lausanne, écrivit au nom de tous ses collègues une lettre à LL. EE. les suppliant de prévenir de pareils malheurs et de mettre un terme à tant de scandales en emprisonnant à perpétuité Beauchasteau dans la ville de Berne. Cette dernière indication ne laisse pas d'être infiniment curieuse : les ministres de Lausanne ne veulent pas risquer d'avoir leur ancien collègue à proximité,

ils trouvent que son voisinage serait compromettant et dangereux; ils veulent le voir loin d'eux, en une ville où il sera placé sous la surveillance immédiate de LL. EE.

Des faits d'une extrême gravité justifiaient la démarche de la Classe. Le vendredi 23 novembre, un véritable scandale s'était produit à la Cathédrale et Estienne de Beauchasteau en était l'auteur. Gabriel de Petra (ou Depierre), l'un des ministres de Lausanne, se disposait à monter en chaire sitôt que la cloche aurait fini de sonner; Beauchasteau, assis près de lui, murmura quelques paroles entre ses dents, puis, se tournant de son côté, lui dit que puisqu'on priait pour les affligés il serait bon de recommander à Dieu cette Église profanée par ses ministres. De Petra ayant répondu qu'il ne devait pas parler ainsi et que les ministres ne méritaient pas ce qu'il disait d'eux, Beauchasteau répliqua : « Tu es un traître, tu m'as aussi bien trahi que les autres, mais je te jure que je me lèverai et parlerai tout haut, avise bien. » Le pauvre ministre, qui devait monter incontinent en chaire, pria avec autant de douceur que possible son irascible interlocuteur de lui dire en quoi il avait failli et reçut pour réponse qu'il avait un jour proféré un abominable blasphème que notre plume se refuse à transcrire. Il est évident que le digne de Petra ne s'était jamais rendu coupable d'un tel acte. En réalité, il avait commenté dans son sermon du dimanche précédent ce passage du troisième chapitre des Actes : « Vous l'avez fait par ignorance, comme aussi vos gouverneurs », et il avait rapproché cette parole du passage suivant de la Ie Epître aux Corinthiens : « Mais nul des princes de ce monde n'a connu la sapience de Dieu; car s'ils l'eussent connu, jamais ils n'eussent crucifié le Seigneur de gloire. » C'est ce dernier mot qui avait prêté à confusion et que Beauchasteau avait mal entendu, comprenant à la place l'expression qui passe à bon droit pour la plus grossièrement

énergique de la langue française. Voilà sans doute une méprise bien difficile à expliquer, sinon par le déséquilibre mental de Beauchasteau. Lorsque de Petra eut entendu l'étrange grief que son ex-collègue formulait contre lui, il se contenta de l'exhorter, avec une patience qui étonne, à s'approcher davantage de la chaire et à mieux écouter dorénavant, mais son ennemi lui répondit brusquement : « Tu n'as rien à me commander. » De Petra le supplia de ne faire aucun scandale : s'il entendait quelque chose d'incorrect, il n'avait qu'à s'en plaindre et le magistrat, c'est-à-dire Monseigneur le Bailli y mettrait bon ordre. Là-dessus Beauchasteau déclara avec un accent de dépit et de mécontentement qu'il en avait assez parlé au bailli et ne voulait plus s'adresser à lui, car « il fallait le zèle des Princes et un fouet de cordelettes pour repurger la maison de Dieu. »

De Petra, bien ennuyé sans doute de cette scène imprévue, monte alors en chaire. Beauchasteau, sans se laisser déconcerter par la solennité du lieu et du moment, lui crie tout haut qu'il va se lever *devant le peuple* pour le démentir. Cependant, rien d'autre ne se passe ce jour-là. Le bailli est mis au courant de cette fâcheuse affaire et prié de prendre des mesures. Le dimanche suivant, un officier baillival s'en vient trouver Beauchasteau, assis à sa place habituelle, alors que le prédicant va monter en chaire, et lui dit : « Monsieur le Baillif vous présente le bon jour et vous exhorte de vous contenir et ne donner aucun scandale en l'église. » Beauchasteau se tourne sur-le-champ vers de Petra et lui dit : « C'est à vous qu'il parle, avisez » ; puis il ajoute : « Eh bien ! il faudra procéder d'une autre façon. » Et ce fut tout en ce qui concernait de Petra. Mais Samuel Jacquerod, son collègue, avait encore de plus graves plaintes à formuler contre l'ami des Jésuites.

Le 2 décembre, Jacquerod descendait de la chaire du

temple dessus (c'est-à-dire de la Cathédrale) après le prêche lorsque Beauchasteau l'interpella « en présence de Messieurs les Professeurs Ecclésiastiques et Académiques, Escoliers et du peuple qui était encore au temple », lui disant qu'il voulait lui présenter des papiers qu'il avait entre les mains et qui établissaient les profanations de la parole de Dieu commises par les ministres au scandale du peuple et dont Jacquerod lui-même s'était rendu coupable au cours de sa prédication. Le malheureux ministre répondit à Beauchasteau que ses allégations étaient fausses et qu'il en prenait à témoins Dieu, le Saint-Esprit et toute l'Église; mais Jacquerod, qui était parfois violent, ne put s'abstenir de lui déclarer qu'il était un misérable dont les rêveries le laissaient indifférent. Beauchasteau ne voulait à aucun prix se tenir pour battu. Il continua à lui parler avec véhémence et se mit à le tutoyer. Jacquerod le traita d'apostat, lui disant qu'il démentait par une telle conduite ce qu'il avait prêché autrefois. Beauchasteau lui répondit qu'il était homme libre, et qu'il le lui ferait sentir. Bref, le scandale était tel et les esprits s'échauffaient si fort que l'intervention des autorités devenait nécessaire. Monseigneur le Bailli s'avança donc et s'approcha des deux adversaires et Beauchasteau s'étant pour comble d'imprudence porté à sa rencontre *avec bruit et insolence* fut arrêté par les officiers baillivaux. Il opposa une vive résistance, criant bien haut qu'il était à autrui et qu'on n'avait pas le droit de se saisir de sa personne.

Le bailli fit naturellement une enquête approfondie sur ce qui s'était passé et c'est grâce à cette sage mesure que nous sommes renseignés sur ces événements, entre autres d'après les dépositions écrites par les deux ministres et signées de leur main.

LL. EE. ne tardèrent pas à répondre à la lettre que Jules Fevot leur avait adressée sur ce sujet. Le 20 décembre, ordre

était donné au bailli de Lausanne d'envoyer Beauchasteau à Berne. Mais il y a mieux : l'avoyer et Conseil de Berne se demandèrent si l'ancien ministre et recteur n'avait pas peut-être communication avec le mauvais esprit ; ils décidèrent en conséquence de le faire examiner par l'exécuteur des hautes œuvres [1] : s'il découvrait quelque chose de satanique en Beauchasteau, il en devait aviser sur-le-champ l'avoyer. Et dire qu'on était en 1621, deux ans avant la naissance de Pascal et vingt-cinq après celle de Descartes ! Il est vrai que le malheureux Urbain Grandier fut brûlé tout vif pour magie, maléfice et possession en 1634 seulement.

Jules Fevot avait demandé à LL. EE., au nom de ses collègues, d'incarcérer Beauchasteau à Berne. Cette prière fut exaucée : le 20 décembre également, ordre était donné au directeur du Grand Hôpital (l'hôpital actuel de l'Ile) de préparer pour l'ancien recteur de l'Académie de Lausanne une mansarde, et de lui donner du pain et de la marmelade... Tel fut le triste sort du pauvre Beauchasteau, qui était issu d'une noble famille, qui avait épousé la fille d'un bourgmestre de Lausanne [2], et qui avait occupé des fonctions si importantes. Son existence, au reste, ne fut pas beaucoup plus agitée que celle d'un grand nombre de ses collègues, dans cette période d'anarchie que l'Académie traversa au seuil du XVII[e] siècle.

W. HEUBI.

LETTRE INÉDITE DU CONSEIL DE NYON AU SUPÉRIEUR DES FRÈRES MINEURS

Avant la Réformation, il existait à Nyon, dans la partie basse de la Ville, un couvent de frères mineurs, de l'ordre de

[1] Voir aux Archives cantonales bernoises le Registre du Conseil, n° 42, p. 314.

[2] Benjamin Rosset.